



C E I M T W a v r i l 2 0 1 5

L'essentiel à retenir

De nombreux sujets étaient à l'ordre du jour du Comité d'Etablissement IMTW des 23 et 24 avril dernier : le volet économique de C5, l'évolution des périmètres de CHSCT, les bilans sociaux 2014 ITRSI et Contenus, le bilan 2014 et les perspectives 2015 sur l'emploi et l'activité à Orange Labs Networks et à International Carriers, les Activités Sociales et culturelles. Voici les points essentiels que nous souhaitons partager avec vous.

■ Les aspects économiques du déménagement vers les bâtiments C5 à Chatillon

A. André, des grands projets immobilier et B. Jacon, Directeur Immobilier du Groupe ont fait le déplacement pour annoncer que la Direction va proposer un calendrier d'ouverture de négociations, tel qu'elle y est tenue par l'accord d'accompagnement. Son but ? Définir des mesures d'accompagnement et permettre la réussite du projet. Pour un aussi vaste programme, les contours de la négociation seront précisés lors de la première séance. Il a été rappelé que le site C5 doit accueillir 3500 positions de travail dont 3300 IMT, et 200 positions de travail non affectées à ce jour. Mais déjà sont évoquées les possibilités que des salariés d'Olivier De Serres et Arcueil Lénine soient contraints de venir combler les derniers open-space vacants.

Sur les aspects économiques, la libération des immeubles permettrait 4,9 millions d'Euros de gains de loyers par an, et la Direction escompte 15 à 20% de place libérée due au TPS. Pour le déménagement, le budget validé en novembre 2013 s'élève à 72 millions d'Euros. La fiscalité foncière subira quant à elle une augmentation de l'ordre de 1 à 4 millions par an au niveau Groupe (chiffre à confirmer).

Les besoins des occupants ont été définis dans le cadre d'une consultation managériale limitée : un questionnaire à l'intention des managers couvrant l'ensemble des équipes a été adressé à une centaine de salariés au final. Puis les managers ont été à nouveau interrogés à propos du micro-zoning, en 2 étapes.

La position de la CFE-CGC

Beaucoup de questions restent en suspens : combien coûte le déplacement des salariés, la communication, le déménagement par position de travail ? Actuellement tous les budgets sont trop dispersés pour avoir la vision de la réalité économique du déménagement.

Les salariés vont être entassés, avec à peine 7 m2 par personne en totale contradiction avec la Norme Française qui est de 15 m2 par personne. Il nous semble que les salariés aimeraient moins de showrooms ou pièces d'eau extérieures affichées avec fierté par la Direction et plus de m2 individuels. De toute façon showrooms et salles de réunion seront largement squattés par les salariés ayant besoin de s'isoler pour leurs conférences téléphoniques, être au calme, et surtout dans le souci de ne pas trop déranger leurs voisins...

■ Les prochaines élections des Comités Hygiène Sécurité Conditions de Travail

Ont été soumis au vote :

- la prorogation des CHSCT actuels (y compris les ex DPS) jusqu'au 1er juillet 2015 : 17 voix pour
- l'avis sur le projet d'accord sur la définition des périmètres CHSCT : 8 pour (1 sud ; 5 CFDT ; 2 CFTC) ; 2 contre CGT ; 7 abstentions (2 SUD ; 5 CFE-CGC).
- le vote sur la création des 16 nouveaux CHSCT et leurs Etablissements : 10 votes pour (3 SUD ; 5 CFDT ; 2 CFTC), 2 contre (CGT), 5 abstentions (CFE-CGC).

■ Bilan et perspectives d'Orange Labs Networks

De la très longue présentation descriptive d'Alain Maloberti, directeur d'OLN, centrée sur le contexte et les missions de cette Direction, plusieurs points ont attiré notre vigilance.

Baisse des effectifs : la direction ne nous cache pas la baisse des effectifs, mais la minimise grandement. Elle nous fait part d'une baisse de 13 CDI, or d'après nos calculs il s'agit plutôt de 61 CDI en moins si on prend en compte les 25 CDI de NOP, et les 23 TPS à soustraire.

Concernant les Assistants Chefs de Projets, la Direction a affirmé vouloir examiner de façon pragmatique la situation de chaque équipe pour une « éventuelle possibilité d'entraide qui n'exclut pas forcément le remplacement des ACP » Et ajoute que « ce n'est pas une catégorie de personnel qu'on a l'ambition d'augmenter. »

L'emploi à Lannion

Un exercice de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est en cours à Lannion. Beaucoup de départs sont prévus, quelques remplacements seulement, mais la Direction dément toute fermeture du site de Lannion. En

réponse à la CFE-CGC remarquant que dans la GPEC cloisonnée par site les différentes entités ne sont pas regroupées, la Direction promet une GPEC globale par bassin d'emploi pour le mois de juin prochain.

Par ailleurs, en 2015, 3 recrutements concerneront la Recherche.

La position de la CFE-CGC

D'après nos calculs, Lannion, site le plus impacté au sein d'OLN par les suppressions de postes, perdrait une trentaine de postes à temps plein, ce qui est alarmant.

L'activité de la Recherche n'est pas du tout mise en avant par la Direction, ce qui semble entériner le fait que la R&D est en voie de disparition.

■ Bilan et perspectives d'International Carriers

Bonne performance commerciale d'IC en 2014 avec un chiffre d'affaire en augmentation de 2% dans un marché très compétitif. La voix à l'internationale est un métier qui semble amené à disparaître face à d'autres opérateurs qui offrent cette activité gratuitement (skype, viber...).

Pour 2015, 16 postes sont déjà prévus et non encore pourvus.

La position de la CFE-CGC

Le rapport du médecin du travail est très dur envers la Direction IC. Il y a de nombreuses tensions au sein d'IC. Les Instances de Représentation du Personnel mènent des actions curatives et la CFE-CGC estime que les incertitudes du marché ne doivent pas dispenser de recruter des ressources internes pour venir en aide aux salariés d'IC en difficultés. L'amélioration de la qualité de vie au travail doit être une priorité à IC.

Une résolution est adoptée à l'unanimité : Les élus du CE IMTW réunis ce jour le 24 avril 2015, considèrent à la lecture du rapport annuel du médecin du travail que la Direction, sur le périmètre IC, s'affranchit de ses obligations, à savoir l'article L 4121-1 du Code du Travail sur la prévention des risques professionnels, la mise en place d'une organisation et des moyens adaptés. En conséquence les élus du CE IMTW exigent le respect de l'article L 4121-1 du Code du Travail.

Les élus mandatent dans ce cadre, la commission RPS pour leur rendre compte de l'avancée de cette demande.

Vos élus CFE-CGC au CE IMTW

Véronique Garnier (MCEC)
Christophe Dousson (OLN)
Sylvie Net (IBNF)
Amaury Franchette (MCEC)
Maxence D'Eprenesnil (OLPS)
Nicole Leistenschneider (OWF)
Yannick Laridon (DSIG)
Valérie Giraud (OLPS)

R.S. CE : David Couchon

**Employés, maitrises et cadres,
toutes vos infos IMTW sur**

www.cfecgc-orange.org/imtw

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre



facebook.com/cfecgc.orange



twitter.com/CFECCGOrange